

Monceau Ethique

A Paris, le 08/04/2024

ODDO BHF Asset Management SAS a décidé, en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **Société de Gestion** ») du fonds Monceau Ethique (ci-après le « **Fonds** »), de procéder aux modifications suivantes :

- Concernant les jours de valorisation du Fonds, la mention « *Le FIA ne valorise pas les jours où la Bourse de Paris et les systèmes de règlement de Paris sont fermés.* » est remplacée par la mention « *La valeur liquidative est calculée quotidiennement, selon le calendrier Euronext Paris à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France* ».
- Concernant les frais de gestion du Fonds, ces derniers passent de 1,50% maximum à 0,45% maximum de l'actif net.
- Afin de respecter de nouvelles exigences réglementaires, le pourcentage d'investissements durables du Fonds est désormais de 50%. Également le Fonds applique les exclusions des « Paris Aligned Benchmark », tels que détaillées dans l'Article 12(1)(a) à (g) de CDR (EU) 2020/1818.

Les autres caractéristiques du Fonds restent totalement inchangées.

Ces modifications entreront en vigueur le 11/04/2025.

Le Prospectus du Fonds, daté du même jour, est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.